



## COMMUNIQUE

Du 30 Août 2010

Le personnel SMES a tenu son assemblée générale en date du 29/08/10 au siège de la CDT à casablanca.

Au début de l'assemblée, les membres du bureau ont fait part à l'assistance du compte rendu détaillé sur le déroulement de la réunion qui a eu lieu avec la direction en date du 12/08/10. Il s'en est suivi un débat franc et réaliste sur la situation qui prévaut actuellement au sein de SMES, situation qualifiée d'instable et démotivante.

En effet, malgré les multiples appels à un dialogue permanent, responsable et constructif, la direction continue à adopter sa politique de non recevoir vis-à-vis des revendications légitimes de son personnel, ce qui a créé un climat de tension et d'inquiétude au sein de l'entreprise.

L'AG réitère son appel à la direction pour l'ouverture d'un dialogue sincère afin de trouver les solutions appropriées aux doléances légitimes du personnel, et qui se résument comme suit :

- la revalorisation des salaires
- l'amélioration des conditions de travail
- la mise en place d'une politique de carrière transparente et équitable
- l'instauration de primes sociales dans le cadre d'une politique sociale digne de la renommée de la société SNECMA.
- la mise en place d'un organe social avec la participation des représentants du personnel.
- la mise en place du comité d'entreprise et du comité d'hygiène et de sécurité conformément au code de travail.

De même, l'AG attire l'attention de la direction sur les conséquences de son insouciance envers les démissions massives de nos compétences et de l'instabilité de la gestion des ressources humaines au fil des dernières années.

Par ailleurs, l'AG s'est félicitée de la signature d'un contrat avec RAM jusqu'en 2018, rappelle avec fierté ce témoignage du PDG de la RAM « L'expertise de Snecma, sa présence à nos côtés et sa capacité à nous accompagner dans l'exploitation optimale de nos réacteurs ont été des facteurs décisifs pour notre décision »..., et reste mobilisée pour faire aboutir ses revendications par tous les moyens légaux.

Après l'AG, le personnel a participé à un IFTAR collectif organisé par le bureau syndical CDT/SMES à cette occasion.

Le Bureau Syndical CDT /SMES